

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Alice RONGIER, adjointe au Maire

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation de la Maison du Petit enfant Anne Sylvestre (Montjoie) - Présentation du rapport annuel du délégataire sur l'année 2022.

1. Contexte : une nouvelle crèche municipale, ouverte le 16 juin 2022, dont la gestion est déléguée à un opérateur associatif.

Après une étude comparative des différents modes de gestion, le Conseil Municipal du 12 juillet 2021 a approuvé le principe de diversifier les modes de gestion actuels en ayant recours à une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de la 13ème crèche municipale après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sur le choix de la délégation en date du 12 juillet 2021.

Par suite une procédure de délégation de service public a été lancée, et le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 Janvier 2022, a désigné l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) délégataire en vue de la gestion de la crèche Anne Sylvestre, approuvé le projet de contrat de délégation de service public relatif à cette gestion, et autorisé la signature du contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Cette crèche est située rue Amilcar Cabral, dans le quartier de la Plaine. Il s'agit d'un établissement neuf de 40 places, qui permet de répondre à une demande d'accueil importante dans un quartier en plein développement, et au travers duquel la Ville a souhaité porter un projet fort d'insertion sociale. Le cahier des charges établi en vue de la DSP prévoyait ainsi des exigences en termes d'accueil des enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion, ainsi que de professionnels en insertion (préparant le titre professionnel d'« Assistant de Vie aux Familles ») intégrés au personnel.

Par ailleurs, la Ville a souhaité au travers cette première DSP conforter son ambition en matière d'accueil du jeune enfant, qui s'est traduit par un niveau de personnel diplômé (Educateur.rice de Jeunes Enfants et Auxiliaire de Puériculture) plus élevé que la réglementation prévu au cahier des charges.

Par suite à la signature du contrat, la crèche Anne Sylvestre a ouvert le 16 juin 2022.

Le mode de gestion en DSP est particulièrement sécurisant pour la puissance publique, notamment parce qu'il prévoit un contrôle renforcé exercé par le délégant sur le délégataire.

Ainsi, pour permettre la vérification, le suivi et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le Concessionnaire produit chaque année, avant le 1^{er} juin qui suit l'année considérée, le rapport annuel de la concession prévu par les dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique. Ce rapport comporte l'ensemble des informations prévues aux articles R.3131-2 à R.3131-4 du même code.

Le contrat de délégation prévoyait et détaillait lui-même les différentes obligations de transmission et le contenu du rapport annuel du délégataire à remettre par le titulaire avant le 1^{er} juin de chaque année N+1.

S'agissant d'une délégation de service public, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit enfin, au titre de son article L1411-3, que dès la communication du rapport annuel du délégataire, son examen soit mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Au titre de l'article L1411-1 du CGCT, il est enfin prévu que le rapport annuel du délégataire soit soumis à l'examen des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2. Les points soumis à l'examen du Conseil municipal et de la Commission Consultative des Services Publics locaux

Au titre du contrat de délégation, et conformément aux exigences des articles précités du Code de la Commande

Publique, le rapport annuel, qui porte sur 6 mois de fonctionnement seulement en 2022, doit comporter les indications suivantes :

Rapport d'analyse du service :

❖ Moyens Humains

- l'effectif du service, les qualifications correspondantes, l'ancienneté, y compris les vacataires,
- le nombre d'agents employés par le Concessionnaire et inscrits dans un parcours d'insertion ou de qualification professionnelle,
- le nombre d'accidents du travail survenus chez le personnel et la nature de ceux-ci,
- le nombre de jours d'arrêt de maladie du personnel affecté par structure,
- le turn over du personnel,

❖ Accueil des enfants et des parents

- le nombre de familles accueillies dans l'année,
- la répartition par tranche d'âge des enfants accueillis,
- le nombre d'enfants présentant un handicap accueillis et les moyens mis en œuvre pour leur accueil,
- le nombre d'enfants accueillis au titre du parcours d'insertion de leurs parents (trimestre),
- le compte rendu des réunions avec les parents,
- le cas échéant, les comptes-rendus des incidents ou difficultés rencontrées avec les familles,
- le nombre de jours d'éviction prononcés par le médecin de la crèche,
- le nombre d'accidents survenus chez les enfants et la nature de ceux-ci,

❖ Gestion

- le projet pédagogique de l'année en cours,
- le projet d'établissement de l'année en cours,
- le nombre d'heures mensuelles facturées (trimestre),
- le nombre d'heures mensuelles réelles de présence (trimestre),
- la durée moyenne hebdomadaire du contrat,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- le cas échéant, le résultat des enquêtes de satisfaction menées auprès des familles,

❖ Restauration

- la liste des menus servis dans l'année avec le plan alimentaire mis en œuvre, éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier le respect par le prestataire de la loi Egalim,
- la copie des compte-rendus des analyses bactériologiques effectuées dans les offices et les cuisines centrales,

❖ Entretien/Maintenance/Sécurité

- la copie des contrats d'entretien et de maintenance,
- les tableaux de bords de suivi des principales opérations de vérification, entretien et de réparations réalisées dans l'année,
- les pièces nécessaires à la tenue du registre de sécurité,
- les comptes rendus des exercices réglementaires d'évacuation,
-

❖ Suivi externe

- la copie des dossiers transmis à la Caisse d'Allocations Familiales,
- le compte rendu des visites de la P.M.I.,
- les modifications éventuelles demandées par la P.M.I.,
- copie des rapports effectués par la Direction Départementale de la Protection des Populations,

❖ Dépenses effectuées

- l'évolution générale des locaux et matériels (travaux de rénovation : date et montant, renouvellement de matériel : date, montant, marque...),
- le coût des renouvellements en matériels,
- la mise à jour de l'inventaire des biens,
- la liste de l'ensemble des adaptations ou travaux à envisager.

Compte-rendu financier relatif à la crèche :

Le compte rendu financier doit permettre la comparaison ligne à ligne entre les résultats prévisionnels et les résultats réels. Ce document doit faire apparaître les comptes d'exploitation détaillés par établissement et au global.

Le compte-rendu financier annuel intégrera :

1) le compte-rendu de l'exploitation qui fera apparaître :

- en dépense :

1. le détail par nature des charges de fonctionnement (personnel, entretien et réparation),
2. le détail des charges d'investissement (matériel),
3. le détail des charges de renouvellement et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur,
4. le détail des dépenses imputées sur le compte de provision, son solde et l'écart éventuel avec le compte de provision prévisionnel.

- en recette :

1. le détail des recettes de l'exploitation réparties suivant leur type.

Il devra également faire apparaître les évolutions en dépenses et en recettes par rapport à l'exercice antérieur.

2) le compte de résultat

Le Concessionnaire devra produire chaque année un compte de résultat du service faisant l'objet de la présente convention, en la forme prévue par le plan comptable général applicable aux entreprises privées.

Ce compte devra comporter :

-au crédit : les participations familiales, la participation pour compensation des contraintes de service public versée par la Ville, la subvention de fonctionnement prévue par la convention d'objectifs et de financement, signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Concessionnaire, la subvention de fonctionnement du Conseil Départementale de la Seine-Saint-Denis et les éventuelles recettes annexes.

-au débit : les dépenses propres à l'exploitation, y compris l'amortissement des équipements et matériels, ainsi que la redevance versée à la Ville.

Le solde du compte de l'exploitation devra faire apparaître l'excédent ou le déficit de l'exploitation.

En effet, le principe de la DSP est celui du risque financier pris par le Concessionnaire. Il lui appartient donc de démontrer la bonne gestion de l'établissement, et sa gestion pluriannuelle des dépenses.

3. Analyse technique des 6 premiers mois de fonctionnement : un bilan satisfaisant avec des points de vigilance

IEPC a transmis le bilan des 6 premiers mois de fonctionnement le 31 mai 2023, bilan qui a fait l'objet de demandes de précisions de la part de l'administration de la Ville, et qui est présenté dans sa totalité en annexe au présent rapport.

Les points notables du rapport sont détaillés ci-après.

Il est à noter que la Direction de la Petite enfance n'a eu que des retours positifs des parents qui fréquentent la crèche Anne Sylvestre. IEPC indique dans son rapport avoir pour projet de proposer des enquêtes de satisfaction aux familles qui fréquentent ses établissements.

3.1 un accueil qualitatif des enfants maintenu malgré des difficultés de recrutement.

IEPC a fait valoir au stade de son offre un encadrement des enfants au-dessus des normes en vigueur.

En effet, la réglementation prévoit que 40% des effectifs auprès d'enfants soient titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture (AP), ou Educateurs de jeunes enfants (EJE). Dans son offre, IEPC a prévu 8 diplômés, 4 EJE et 4 AP. L'effectif actuel de la crèche prévoit 3 EJE et 5 AP, ce qui au total offre le même nombre de diplômés, suivant une répartition différente. L'équipe autour des enfants est pluridisciplinaire, avec les interventions d'un médecin et d'une infirmière puéricultrice.

Afin de faire face aux problématiques de recrutement (notamment 2 postes d'EJE et 2 postes d'AP aujourd'hui vacants), sans dégrader le taux d'encadrement, la crèche a recruté en CDI 4 agents titulaires du CAP ou animatrice Petite Enfance afin de pallier ces postes vacants et s'inscrit dans une dynamique d'attractivité, notamment via une augmentation des salaires et des primes et l'accompagnement des départs en formation. IEPC se fait accompagner par un cabinet de recrutement et espère rapidement recruter les diplômés manquants en sortie des cursus de formation à l'été 2023. Quand les postes de diplômés seront pourvus, les agents recrutés se verront proposer une mobilité sur une autre structure de l'IEPC.

Un intervenant musical est présent 2 heures par semaine pour animer des séances d'éveil musical.

3.2 La réussite du volet social du projet.

Conformément à son engagement, le concessionnaire a accueilli près de 50% de famille en insertion parmi les parents bénéficiaires d'une place dans son établissement. Ainsi, sur les 46 enfants ayant fréquenté la crèche, 23 ont des parents en insertion. Ce sont ainsi 23 familles qui ont pu s'inscrire dans une démarche de retour à l'emploi.

Comme convenu lors de l'attribution de la DSP, IEPC met à disposition un chargé d'insertion à hauteur de 0,3 ETP, qui accompagne les familles dans leurs démarches et les aide à construire leur projet professionnel ou de formation.

En 2022, sur les 20 familles orientées au titre de l'insertion, 19 ont été accompagnées vers l'emploi : la dernière famille étant en plein processus de régularisation et rencontrant d'autres problématiques, nous la soutenons sur d'autres aspects, en lien avec les services sociaux. Sur ces 19 familles accompagnées, 12 ont une solution

d'insertion au 31/12/2022, soit 63% de retour à l'emploi ou formation. Il s'agit pour certains de premières étapes de parcours qui, à terme, devraient conduire à un emploi pérenne. Ainsi, les solutions d'insertion au 31/12/2022 sont les suivantes :

- 2 CDI
- 2 CDD
- 2 missions d'intérim
- 2 contrats aidés (CDDI)
- 4 formations.

En tant qu'employeur, après la phase de lancement en 2022 de la crèche, l'IEPC a intégré depuis début 2023 au sein de son équipe 3 salariés issus de leur chantier d'insertion, avec un objectif d'augmentation progressif.

3.3 Au plan écologique, des engagements tenus mais à développer

IEPC travaille avec un prestataire de livraison de repas en liaison froide, Ansamble. Les menus de juin à décembre 2022 ont été fournis, qui font apparaître le respect de l'engagement de proposer des repas composés à 50% d'alimentation durable dont 20% de bio par jour, en valeur d'achat.

Les menus font apparaître également les labels (viande française, viande bovine race à viande / Porc Bleu blanc cœur / Volaille critère qualité), et des repas sans viande sont régulièrement proposés.

En revanche, l'engagement pris de proposer un produit local par jour ne se retrouve pas dans les menus transmis. IEPC fournit des couches écologiques (fournies par cellulose de Brocéliande fabriquées en France à Ploërmel (56), labellisées « baby dermocare », « UE ecolabel » et « Oeko tex ») et du lait bio (lait modilac bio).

IEPC n'a pas encore abouti sa démarche de valorisation des couches (collecte et récupération pour en faire de l'engrais organique) qu'elle avait prévu de mener avec le collectif des Alchimistes. Le recrutement d'une nouvelle IDE référente hygiène santé sécurité et handicap le 16 mai dernier doit permettre d'examiner les conditions pour une mise en œuvre éventuelle à la rentrée 2023-2024.

3.4 Des conditions matérielles et sécuritaires satisfaisantes

Au plan technique et bâtimentaire, IEPC a souscrit l'ensemble des contrats d'entretien et de maintenance qui lui incombent, et procédé aux exercices d'évacuation réglementaire. Les registres de sécurité sont conformes.

4. Analyse financière des 6 premiers mois de fonctionnement

Le bilan financier qui s'analyse sur 6 mois en 2022 prévoit un déficit d'exploitation à hauteur de 91 000 €. Celui-ci s'explique à la fois par :

- Des dépenses fixes inhérentes à l'ouverture (salaire, fonctionnement, achat de matériel)
- Par contraste avec ces dépenses fixes, une arrivée progressive des familles au fur et à mesure des recrutements, la crèche ayant atteint le nombre total d'enfants sur les 4 derniers mois de l'année, et donc des participations familiales inférieures à ce qu'elles seront en année pleine, et une moindre PSU (qui est fonction du nombre de familles présentes) versée par la CAF.
- Une augmentation substantielle du montant de certaines dépenses non prévues liées à inflation importante (énergie et alimentation notamment)

Le déficit constaté lors d'une année de lancement, a fortiori sur un bilan à 6 mois, est plutôt compréhensible mais la Ville sera vigilante à ce que la situation financière se stabilise l'année prochaine.

En conclusion, le rapport annuel d'IEPC, délégataire de l'exploitation de la crèche Anne sylvestre, annexé au présent rapport ayant été présenté pour examen aux membres de la CCSPL lors de sa réunion du 20 juin 2023, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation dudit rapport à l'assemblée délibérante.

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 28 juin 2023.

**Conclusion des passages en commissions :
Avis favorable de la 4ème Commission.**



RAPPORT ANNUEL 2022
Délégation de Service Public
Crèche Anne Sylvestre
Ouverture 16/06/2022



Pour rappel :

Le contrat de DSP prévoit à son Article 2 : Rapports et comptes-rendus la rédaction d'un rapport annuel d'activité : rapport d'analyse du service et Compte rendu financier relatif à la crèche

« Pour permettre la vérification, le suivi et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du présent contrat, le concessionnaire produit chaque année, avant le 1^{er} juin qui suit l'année considérée, le rapport annuel de la concession prévu par les dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique.

Ce rapport comporte l'ensemble des informations prévues aux articles R.3131-2 à R.3131-4 du Code de la commande publique.

Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité déléguée d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est présenté par le concessionnaire à la Commission Consultative des services Publics Locaux prévue à l'article L1413-1 du CGCT.

En préambule à ce rapport, le concessionnaire présentera un rapport d'activité qui décrira et commentera les principaux événements de l'exercice concerné, ainsi que les impacts de ces événements sur la continuité de l'exploitation ;

Le concessionnaire devra, à l'aide de ces documents, mettre en évidence les cas où une ou plusieurs conditions de révision des dispositions financières de la présente convention seraient remplies.

Ce rapport annuel mentionnera l'ensemble des indications nécessaires à l'information que le Maire doit produire à son assemblée délibérante, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

1- Présentation de l'IEPC

Parler de l'histoire de l'Institut d'Éducation et des pratiques Citoyennes (IEPC) c'est d'abord et surtout parler du parcours de **Mara Maudet**, fondatrice de l'IEPC. Elle nous a quitté en juin 2018 en laissant, dans nos mains, nos têtes et nos cœurs une part de son énergie débordante pour poursuivre son œuvre.



L'IEPC EST SPÉCIALISÉ
 DANS LES MÉTIERS DE
 L'AIDE LA PERSONNE, LA
 FORMATION CONTINUE,
 LES CHANTIERS
 D'INSERTION ET LA
 CRÉATION ET GESTION DE
 STRUCTURES AVIP

Souvent interrogée par les médias (presse, télé) Mara Maudet, d'origine brésilienne, a travaillé dans les quartiers prioritaires dès son arrivée en France il y a 30 ans.

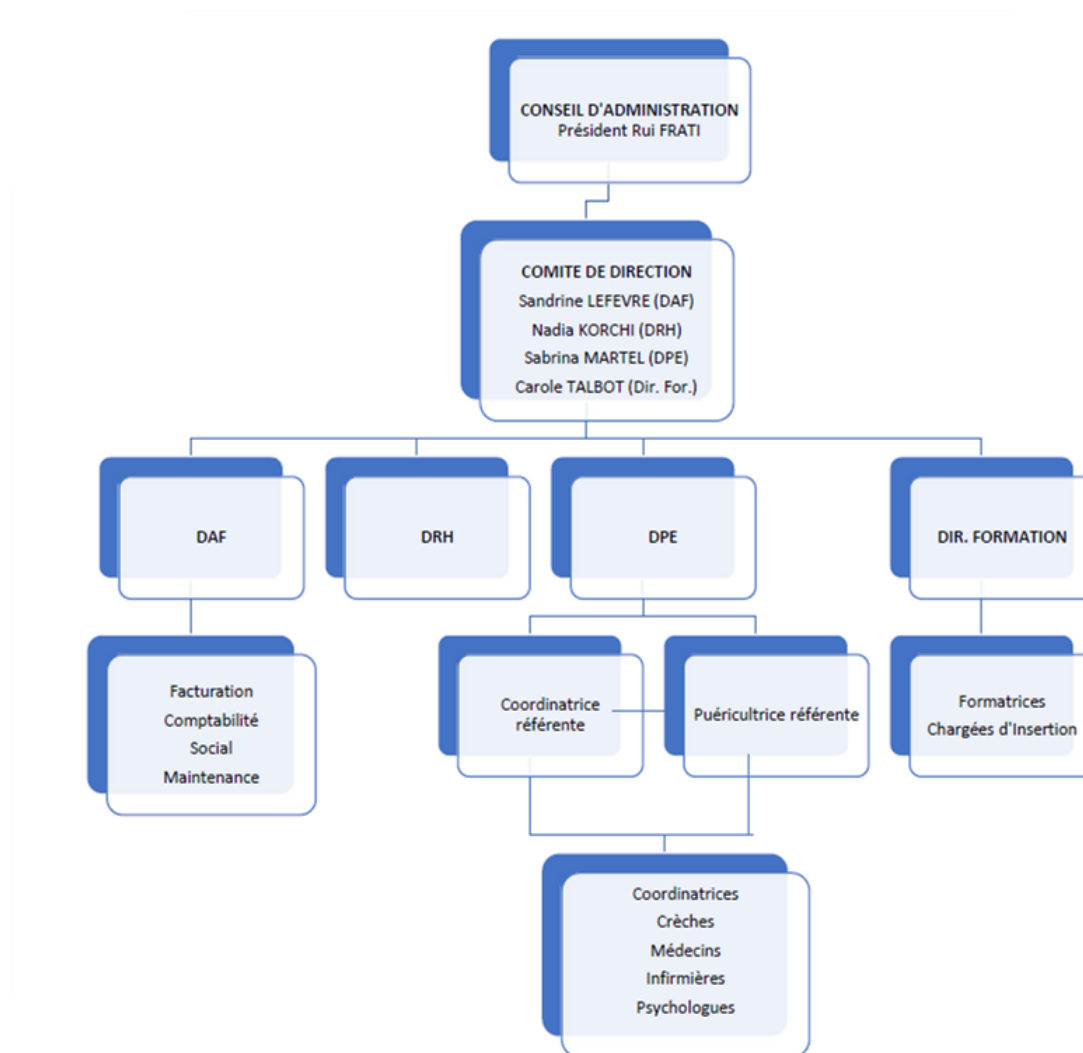
« J'ai observé énormément de parents-surtout des femmes seules avec des enfants-pour lesquels une quelconque insertion professionnelle était pratiquement inimaginable, faute de mode de garde adapté »

En 2000, Mara Maudet crée l'IEPC et développe un premier axe : la formation aux métiers de services à la personne avec comme finalité l'obtention du Titre professionnel d'Assistante de Vie aux familles.

C'est en 2003, qu'elle a l'idée d'incorporer en plus une dimension d'aide à l'insertion des adultes par l'accueil des enfants et de leur famille.

C'est à Bagneux que l'Institut d'Éducation et des pratiques Citoyennes a ouvert le premier de ses 14 établissements AVIP, il y a maintenant 23 ans.

Notre Organigramme



L'IEPC a choisi depuis septembre 2022 de ne plus disposer de Direction générale et a opté pour la mise en place d'un comité de direction.

Ce dernier est composé de 5 membres

- ✓ Le Président Rui Frati

- ✓ LA DAF
- ✓ LA DRH
- ✓ LA DPE
- ✓ LA DPI

Cette organisation collégiale nous apparaît à ce jour moins centralisatrice et semble correspondre à nos valeurs.

En effet, chaque décision importante est partagée et votée au sein de de comité de direction qui se réunit chaque semaine au siège de l'IEPC

2- Rapport d'analyse du service

a- Moyens humains

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUT D'ÉDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES

Tout d'abord, rappelons le contexte général dans lequel se situent les activités de l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes (IEPC).

Les secteurs d'activité dans lesquels intervient l'IEPC sont les suivants :

- Gestionnaires de multi-accueil à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
- Centres de formation et de validation au Titre Professionnel d'Assistant(e) de vie aux familles délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.
- **Nombre de salariés employés par le concessionnaire et inscrits dans un parcours d'insertion ou de qualification professionnelle**

Au 31 décembre 2022, l'IEPC compte 268 salariés(e)s dont 254 femmes et 14 hommes. Comme l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants, l'association IEPC est très féminisée et jeune avec 94,7 % de femmes dans ses effectifs permanents et la tranche d'âge la plus représentée pour les femmes est celle des 25-29 ans.

Composition des effectifs par sexe et tranches d'âge :

	Hommes		Femmes		Écart
Moins de 25 ans	1	7%	30	12%	- 5%
25 – 29 ans	0	0%	49	19%	19%
30 – 34 ans	0	0%	34	13%	13%
35 – 39 ans	3	21%	31	12%	- 9%
40 – 44 ans	3	21%	40	16%	- 5%

45 – 49 ans	0	0%	25	10%	10%
50 – 54 ans	1	7%	23	9%	2%
55 – 59 ans	2	14%	15	6%	- 8%
60 – 64 ans	1	7%	3	1%	- 6%
65 – 69 ans	2	14%	3	1%	- 13%
70 – 74 ans	1	7%	1	0%	- 7%
TOTAL	14	100%	254	100%	0%

Nous développons au sein de l'IEPC une politique des Ressources Humaines cohérente avec ses valeurs d'équité, de solidarité et d'égalité de traitement, etc. Nous portons ainsi une attention toute particulière à l'intégration des salariés, la diversité, la formation et l'évolution professionnelle.

L'intégration des salariés :

Le recrutement et l'intégration des nouveaux collaborateurs sont pour nous des moments privilégiés, qui doivent nous permettre de motiver les nouveaux salariés et de donner du sens à leur fonction. Parce qu'un parcours professionnel réussi commence par une intégration de qualité, nous avons fait le choix d'investir dans l'accompagnement personnalisé des nouveaux embauchés.

Nous mettons en œuvre, pour tous nos salariés, un dispositif d'accompagnement personnalisé à la prise de poste. Ce dispositif permet de faire découvrir l'environnement de travail ainsi que la culture de l'association et d'initier le partage de ses valeurs. La durée de la période d'intégration peut varier selon la fonction exercée et l'expérience de la personne. Ce dispositif est mis en place de la façon suivante :

- Accompagnement individualisé par la coordinatrice petite enfance (Éducateur de Jeunes Enfants) et le référent santé hygiène sécurité (infirmier diplômé d'état) pour les nouveaux embauchés à des postes de direction ou direction adjointe
- Accompagnement individualisé par la directrice de la structure et directrice adjointe pour les postes d'Éducatrice de Jeunes Enfants en section
- Accompagnement individualisé par une Éducatrice de Jeunes Enfants en section pour les postes d'Auxiliaires de puériculture et les non diplômés (CAP Petite enfance, BEP Sanitaire et social, Titre professionnel Assistante de vie aux familles)
- Accompagnement individualisé pour l'ensemble des salariés par le Référent Santé et sécurité au travail sur les questions de la prévention et des risques professionnels

Nous souhaitons ainsi sensibiliser nos nouveaux collaborateurs aux valeurs de l'IEPC, donner du sens à l'exercice de leur métier au quotidien, tout en leur offrant la possibilité d'être à l'aise le plus rapidement possible dans leur nouvel environnement de travail.

La diversité :

Nous nous efforçons de faire de la diversité des profils des salariés un atout au quotidien. L'IEPC porte une attention particulière à l'égalité des chances et de traitement en matière de recrutement, de rémunération, de formation professionnelle et de parcours professionnel....

Nous affirmons notre position d'employeur socialement responsable en favorisant notamment l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi et tout particulièrement les salariés non diplômés qui viennent en majorité des chantiers d'insertion que nous mettons en place.

Nous avons pris plusieurs engagements en ce sens :

- La mise en œuvre de procédures de recrutement utilisant des dispositifs de sélection exempts de toutes formes de discrimination ;
- L'intégration dans nos effectifs, de profils variés, en termes d'expérience, de formation initiale, de culture, d'origine, de sexe ou d'âge ;
- Une attention particulière portée au recrutement, en adéquation avec nos besoins, des personnes en situation de handicap.

Cette politique repose sur les valeurs d'équité et de solidarité primordiales pour l'IEPC et s'inscrit en cohérence avec son rôle d'acteur majeur de l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

La politique salariale :

La politique salariale de l'IEPC est équitable, stimulante, claire et simple. Elle repose sur un principe d'égalité de traitement en fonction du poste tenu et des responsabilités qui en découlent : à poste égal, rémunération égale et gradation en fonction des responsabilités.

Les rémunérations sont composées de la façon suivante :

- Une rémunération fixe

- Une rémunération variable
- Des éléments périphériques

Rémunération fixe	▪ Salaire de base en fonction du poste et des responsabilités ▪ Prime vacances (au mois de juin) ▪ Prime de Noël (au mois de novembre)
Rémunération variable	▪ Prime panier pour tous les salariés travaillant toute la journée auprès d'enfants en section ▪ Prime sur objectifs (fixés l'année précédente)
Éléments périphériques	▪ Voiture de fonction pour les directeurs(trices) de multi-accueil, coordinatrices petite enfance, infirmière coordinatrice, agents de maintenance ▪ Remboursement des pleins d'essence ▪ Téléphone et ordinateurs portables pour tous les encadrants ▪ Prévoyance pour tous les salariés à partir d'un an d'ancienneté ▪ 8 jours de congés payés supplémentaires pour tous les salariés ▪ Mutuelle ▪ Plan Épargne Retraite (statut cadre pour tous les directeurs(trices) de multi-accueil, coordinatrices petite enfance, infirmière coordinatrice.

De plus, pour s'assurer de l'égalité de rémunération à l'embauche, quel que soit le sexe des candidats (ayant des compétences, formation et expérience équivalentes), la classification d'un poste est déterminée en amont de la diffusion de l'offre en fonction du poste à pourvoir.

L'évolution professionnelle :

L'IEPC a pour ambition de proposer de réelles possibilités d'évolution, pour autant que les salariés soient mobiles et motivés. C'est pourquoi nous les encourageons à appréhender les changements dans un esprit positif et à être acteurs de leur carrière.

Offrir des perspectives d'évolution professionnelle à tous les salariés vise à ce qu'ils soient motivés et performants tout au long de leur vie professionnelle. Nous veillons donc aussi bien aux toutes

premières étapes de la vie professionnelle (intégration) qu'au développement des compétences des personnes en seconde partie de carrière.

Nous mettons en œuvre à l'IEPC un dispositif d'entretien d'évaluation et d'accompagnement annuel et d'entretien professionnel tous les 2 ans. Par ce biais, toute personne souhaitant évoluer peut trouver écoute, conseil et occasion de faire mûrir son projet professionnel.

Notre politique de formation et de qualification, centrée sur l'accompagnement des évolutions d'emplois, de métiers et de compétences, vise à faciliter et à sécuriser les parcours professionnels.

Ainsi, dès qu'un poste se libère et/ou une nouvelle structure ouvre ses portes, l'IEPC regarde en priorité les possibilités d'évolution professionnelle en interne.

La formation professionnelle :

La formation des salarié(e)s, tout long de leur carrière, est un levier essentiel, à nos yeux, pour qu'ils acquièrent de nouvelles compétences, développent leurs savoir-faire et s'adaptent aux changements. Acquérir, maintenir et développer les compétences, donner des perspectives d'évolution professionnelle, tels sont les enjeux majeurs de notre politique de formation professionnelle. Aujourd'hui, l'effort de formation réalisé par l'IEPC est important. Il représente environ 4,90% de la masse salariale, alors que la moyenne des entreprises françaises est de 2,90%.

L'axe privilégié de la formation est celui du développement des compétences et/ou de l'acquisition de nouvelles compétences métier, pour tous nos salariés et une attention particulière est portée à la qualification des salariés non diplômés employés au sein de la structure.

Différentes actions de remise à niveau et d'évaluations de chaque salarié sont mises en place, afin que ces mêmes salariés puissent se préparer en amont pour intégrer un dispositif lui permettant l'acquisition d'une qualification supérieure et ainsi obtenir un diplôme de CAP Petite Enfance ou d'Auxiliaire de Puéricultrice ou d'Éducatrice de Jeunes Enfants.

Pour l'année 2022, les formations mises en place ont été les suivantes :

▪ **Le développement des compétences :**

- Mise en place de journées pédagogiques avec des intervenants extérieurs
- Formation initiale ou mise à jour du SST
- Formation incendie
- Formations sécurité/hygiène/santé

▪ **La reconnaissance des acquis de l'expérience :**

- Plusieurs salariés sont dans une démarche VAE pour l'obtention du CAP Petite enfance, du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture ou du Diplôme d'État d'Éducatrice de Jeunes Enfants

Un accompagnement renforcé en interne est mis en place en direction de nos salariés, par une ancienne directrice d'un de nos multi-accueils, Éducatrice de Jeunes Enfants de métier. Elle rencontre les salariés en démarche VAE au minimum 1 fois par mois et les accompagne dans la rédaction des livrets et la préparation de l'oral.

Conscients que la VAE, peut selon les profils, montrer ses limites, nous avons pris le parti au sein de l'IEPC d'inciter nos salariés non qualifiés à mobiliser le dispositif « *Transition Pro* » afin de leur permettre de faire une parenthèse dans leur parcours professionnel au sein de l'IEPC et d'intégrer une formation sur plusieurs mois en vue d'obtenir un Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.

Enfin, depuis 2021, nous favorisons l'embauche d'apprentis préparant le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture et d'Éducatrice de Jeunes Enfants

Les salariés qui obtiennent un diplôme en fin de parcours n'ont aucune obligation de rester à l'IEPC. Si ces salariés souhaitent continuer à travailler à l'IEPC, c'est véritablement par choix et adhésion aux valeurs portées par l'association et non par simple opportunité d'avoir un emploi.

- Effectif de la crèche Anne Sylvestre, qualifications correspondantes, ancienneté, y compris les vacataires

Au sein de la crèche Anne Sylvestre, l'effectif de l'établissement est celui-ci :

MULTI ACCUEIL AS DE 40 BERCEAUX ACCUEIL EN SURNOMBRE + 15% 46 berceaux PMI : 10 POSTES auprès des enfants/4 postes 40% hors surnombre TABLEAU DEMANDE AU CONTRAT DSP			
---	--	--	--

NOM et Date d'entrée	FONCTION	CDD/CDI	TEMPS DE TRAVAIL
DIRECTION			
SANDRA LAUNET Entrée 09/05/2022	Directrice	CDI	1 ETP DIRECTION
ZAINA TOUDERT Entrée 28/08/2023	Adjointe	CDI	1 ETP 0,75 EN SECTION

ESPACE DE VIE 40 % 3 EJE ET 5 AP			
OLIVIER Ambre 09/12/2022	EJE	CDI	1 ETP
POSTE VACANT	EJE	CDI	1 ETP
POSTE VACANT	EJE	CDI	1 ETP
APPRENTIE EJE FIONA	APPRENTI EJE		
PANIC Dragana Entrée 12/09/2022	Aux Puér	CDI	1 ETP
ALLEAUME Axelle Entrée 21/11/2022	Aux Puér	CDI	1 ETP
NGOIE Divine Entrée 09/01/2023	Aux Puér	CDI	1 ETP
POSTE VACANT	Aux Puér	CDI	1 ETP
POSTE VACANT	Aux Puér	CDI	1 ETP

ESPACE DE VIE 60 %			
AIT OUADDA Djaouida Entrée 09/05/2022	CAP	CDI	1 ETP
CAMARA Bamby Entrée 29/08/2022	CAP	CDI	1 ETP
BELLAHMER Safia Entrée 18/07/2022	CAP	CDI	1 ETP
TOUNKARA Kadiatou	CAP	CDI	1 ETP

Entrée 11/07/2022			
M'BUY TSHIANGA Grâce-Pélagie Entrée 29/08/2022	CAP	CDI	1 ETP
ALEBE Clara Entrée 18/4/2018	APE	CDI	1 ETP
POSTE VACANT (WAGUE Rokiatou) Départ le 13/04/2023 Rplct en cours	APE	CDI	1 ETP
TECHNIQUE : OFFICE, ENTRETIEN			
LASISI Bolaji Déborah Entrée 14/06/2021	APE	CDI	1 ETP
MAYAKICHENINRADJY Raji Entrée 24/09/2018	APE	CDI	1 ETP

INTERVENANTS			
Sarah Boisson/Lhermette	IDE puer RSI	CDI	0,30 ETP
Prévost Véronique	Médecin	CDI	0,05 ETP
Abdoul Nejma	Chargée d'insertion	CDI	0,34 ETP
POSTE VACANT	PSYCHOLOGUE	PRESTA	0,20 ETP
Agostino Trotta	Intervenant musical	PRESTA	2H semaine

La qualité de l'accueil des enfants qui nous sont confiés, passe aussi par la nécessité d'offrir à nos équipes des conditions de travail optimal. Aussi, nous prévoyons pour nos taux d'encadrement que nos équipes soient dimensionnées de manière à être au-delà des seuils fixés par la PMI.

- **Nombre d'accidents du travail survenus chez le personnel et la nature de ceux-ci**

Aucun accident du travail sur l'année 2022

- **Le nombre de jours d'arrêt de maladie du personnel affecté par structure**

Nous avons décompté **132 jours d'arrêt maladie** sur l'année 2022

- **Le turn-over du personnel**

Sur 2022, nous avons recruté **22 personnes** et nous avons connu **6 fins de contrat**

- **Nombre d'agent inscrits dans un parcours d'insertion ou de qualification professionnelle**

Trois Salariés sont issus de nos chantiers d'insertion : Alebe Clara, Lasisi Bolaji Déborah, Mayakicherinradjy Raji

Nous n'avons pas accueilli de stagiaires de nos chantiers d'insertion sur 2022 car nous n'envoyons jamais de stagiaires sur la première année d'ouverture d'une structure.

b- Accueil des enfants et les parents

- **Nombre de familles accueillies dans l'année**

Mois de l'année	Juin 2022	Juillet 2022	Aout 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Total en 2022
Arrivée	14	8	5	11	3	2	3	46
Départ	0	0	1	2	0	0	0	-3
							Total en 2022	43

- **Répartition par tranche d'âge des enfants accueillis**

Nombre d'enfant accueillis en 2022 par répartition d'âge

Mois de l'année	Juin 2022	Juillet 2022	Aout 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Total en 2022
0-12 mois		3	1	2	1	2	1	10
13-24 mois	8	4	3	5	1	0	1	22
25-36	6	1	1	4	1	0	1	14

mois								
							Total en 2022	46

- **Nombres d'enfants présentant un handicap accueilli et les moyens mis en œuvre pour leur accueil**

Aucun enfant actuellement n'est reconnu en situation de handicap sur la structure, une enfant est en parcours de reconnaissance.

Vous trouverez annexé à ce rapport notre référentiel d'accueil de l'enfant en situation de handicap et un exemplaire de notre pan d'accompagnement individualisé.

- **Nombre d'enfants accueillis au titre du parcours d'insertion de leurs parents (trimestre)**

Nombre de familles accueillies en « suivi insertion »

Mois de l'année	Juin 2022	Juillet 2022	Aout 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Total en 2022
Insertion	6	8	0	2	2	2	3	23

- **Compte rendu des réunions avec les parents**

Type de rencontres	Date	Nombre de parents présents	Commentaires
Réunion de rentrée	29-09-2022	Tous les parents sauf 2 familles	Réunion en présence de toute l'équipe et de la coordinatrice petite enfance de l'IEPC. Réunion qui s'est déroulée de 19h00 à 20h00 où l'équipe, le projet de la crèche ont été présenté. Le règlement de fonctionnement a été revu et un temps d'échange et de questions a été prévu. Chaque professionnelle s'est présentée individuellement. Une braderie a également été organisée avec des vêtements pour enfants et des jouets.

Fête de l'automne	28-10-2022	16 familles	La fête de l'automne s'est déroulée le matin, en fin de matinée : un goûter avec un plateau de fruit et un défilé déguisé ont été mis en place.
Café parent	24-11-2022	10 parents	Le thème du café parent était « l'administration du doliprane, la fièvre » Nous avons réalisé le café parent de 8h à 10h.
Fête de fin d'année	16-12-2022	Toutes les familles	La fête de fin d'année s'est déroulée à 16h00, les parents ont partagé un goûter avec leur enfant et un buffet était prévu pour eux. Ensuite un spectacle a été organisé dans la section des grands et nous avons organisé un temps de distribution de cadeaux (un livre par enfant) et de danse

- **Le cas échant : comptes rendus des incidents ou difficultés rencontrées avec les familles**

Difficultés identifiées
Retards des parents, non-respect du contrat horaire
Absences récurrentes non justifiées ou congés importants (vacances scolaires essentiellement)
Volume des contrats horaires insuffisant dû au non-emploi notamment ou difficultés financières
Suivi insertion, compliqué avec les pères, et famille en attente de régularisation

- **Nombre de jour d'éviction prononcés par le médecin référent de la crèche**

- LE HENRY Jeanne née le 03-08-2021 : éviction de 3 jours du 14 au 16 décembre 2022 (Certificat médical en PJ)

-

- **Nombre d'accidents survenus chez les enfants et la nature de ceux -ci**

Nous n'avons effectué aucune Déclaration d'incidents enfants en 2022.

c- Gestion

- **Projet pédagogique de l'année en cours**

La structure ayant été ouverte en juin 2022, le projet pédagogique n'as pas encore été finalisé par la direction et son équipe, cependant il existe des grandes orientations pédagogiques via le projet éducatif cadre de l'IEPC que vous trouverez annexé à ce rapport.

- **Le projet d'établissement de l'année en cours**

Vous trouverez annexé à ce rapport notre projet d'établissement conforme au décret d'août 2021 comprenant :

- Notre projet d'accueil
- Notre projet éducatif
- Notre projet social et de développement durable

Le projet pédagogique est à réaliser dans la première année d'ouverture, il est en cours de finalisation et pourra vous être présenté sur le dernier trimestre 2023.

- **La durée moyenne hebdomadaire du contrat**

Contrat horaire moyen sur 2022

- Le contrat horaire moyen est de : **47.4** heures par semaine

	En dessous de 40h/semaine	Entre 40h et 44,5h/semaine	Entre 45h et 49,5h/semaine	Au-dessous de 50h/semaine
Répartition horaire	6 Dont 6 contrats à temps partiel	17	8	14

- **Nombre d'heures mensuelles facturées**

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
1502.50	2697	FERMETURE	6929.50	6358	6307	6366.50	30 160.50

- **Nombre d'heures mensuelles réelles de présence**

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
813	1868.30	FERMETURE	5336	4958	5217	5298.30	23 490.6

- **Les modifications éventuelles de l'organisation du service**

Pas de modification notable de l'organisation du service a signalé pour 2022.

- **Le cas échéant, le résultat des enquêtes de satisfaction menées auprès des familles**

Nous n'avons pas encore mis d'enquêtes de satisfaction en place sur la structure mais c'est à l'étude à l'échelle de l'association IEPC pour nos 14 établissements.

Nous espérons pouvoir la proposer très bientôt au sein de la crèche Anne Sylvestre.

d- Restauration

Dans nos 14 structures, nous avons fait le choix de la liaison froide.

Un agent a la charge de la remise en température. Toutes les opérations sont protocolisées

Nous avons fait appel au prestataire Ansamble qui propose une cuisine saine et du terroir

Les enfants accueillis mangent Bio et/ou en circuits courts pour environ 70% des denrées présentes sur le menu.



Ansamble est la première société de restauration adhérente à l'Association BLEU BLANC CŒUR, elle s'engage pour une alimentation de qualité.

Cette démarche implique que les animaux soient nourris avec une alimentation naturellement riche en Omega 3 (comme le lin, la luzerne, le colza...). Il s'agit là d'une agriculture dite à « vocation santé » qui, par cette alimentation des animaux, veut contribuer à lutter contre l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et le déséquilibre entre Oméga 3 et Oméga 6.

Grâce à des recettes artisanales qui excluent les colorants et autres conservateurs, Ansamble propose aux enfants accueillis dans nos établissements d'accueil du jeune enfant des produits aux qualités nutritionnelles et gustatives exceptionnelles.

Nous disposons d'un stock tampon de nourriture en épicerie sèche en cas de problème de livraison ou de confinement.

- **La liste des menus servis dans l'année avec le plan alimentaire mis en œuvre, éléments qualitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier le respect par le prestataire de la loi Egalim**

L'ensemble des éléments demandés sont annexés à ce rapport

- La copie des comptes-rendus des analyses bactériologiques effectuées dans les offices et les cuisines centrales

e- Entretien/maintenance/sécurité

- **La copie des contrats d'entretien et de maintenance**

Les copies des contrats d'entretien sont annexées à ce rapport

Les contrats avec les bureaux de maintenance sont négociés pour 3 ans à l'issue de quoi ils sont renégociés. Les passages 2023 auront lieu en septembre soit 1.50 mois maxi avant la date d'expiration de la précédente visite.

	Prestation	Prestation		
Bureau	Contrôle du	Contrôle des		

véritas	système électrique	Moyen de secours		
BF incendie. (1^{er} contrat et passage sera fait en 09-2023)	BAES	Plan d'évacuation	Extincteur	Système d'alarme incendie

Le passage Simeli est quotidien, le nombre de passages de Batisanté-Christal est au minimum de 2 par an. Le nombre de passage annuel peut évoluer en fonction des évènements dans les EAJE

	Prestation
Siméli	Contrat d'entretien et hygiène des locaux
Batisanté-Christal	Contrat de dératisation et de désinsectisation

- **Les tableaux de bord de suivi des principales opérations de vérification, entretien et de réparations réalisées dans l'année**

La crèche Anne Syvestre est récente nous n'avons pas eu de réparations à réaliser, ni de panne.

Un tableau des travaux d'ouverture restant à la charge et restant à réaliser a été transmis à la Direction Petite Enfance de la ville.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de suivi des opérations de vérification

Entreprises et bureaux de contrôle par sites 2023		
Prestation demandée	Crèches	Anne SYLVESTRE
BV Rapport de vérification périodique en exploitation des moyens de secours concourant à la sécurité incendie	Date de passage	29/11/2022
	Ce qu'il faut faire	
	Date de la correction	
	Par qui	
BV Rapport des vérification des installations électriques Dont Q18	Crèches devant être faites	x
	Date de passage	29/11/2022
	Ce qu'il faut faire	
	Date de la correction	
	Par qui	
	Crèches devant être faites	x
	Date de passage	21/06/2022
	Ce qu'il faut faire	
Igienai-R Qualité de l'air Tél. : 01,39,11,40,00 Contrôle tous les 7 ans	Date de la correction	
	Par qui	
	Prochaine date de contrôle	juin-23
	Vitrerie	x
simili vitrerie Ana Lopez	Intérieur crèche	x
	Contrat numéro	22040011
	Crèches devant être faites	x
	Date de passage	
Procir / Christal Dératisation Tél. : 01,77,74,12,50 Suivant la crèche 2 à 3 passages par ans. Service Planification au 01 41 54 54 54 Comptabilité eburlot@batisante.fr		
	Date de la correction	
	Par qui	

- **Les pièces nécessaires à la tenue du registre de sécurité**

La copie du registre de sécurité est annexée à ce rapport

- **Les comptes rendus des exercices réglementaires d'évacuation**

Le compte rendu des exercices réglementaires d'évacuation sont annexés à ce rapport

f- Suivi externe

- Copie des dossiers transmis à la CAF (**Nous n'avons transmis aucun dossier à la CAF puisqu'à ce jour nous n'avons pas encore déclaré notre réel et notre prévisionnel à la suite d'un problème sur CDAP ; Nous ne touchons donc aucun financement CAF depuis l'ouverture de la structure, Actuellement, toutes les dépenses de la crèche Anne Sylvestre sont réalisées sur nos fonds propres**)
- Compte rendu des visites PMI (**pas de visites depuis la visite d'ouverture**)
- Modifications éventuelles demandées par la PMI (**Aucunes demandes effectuées**)
- Copie des rapports effectués par la Direction Départementale de la Protection des Populations (**Nous vous avons transmis notre déclaration en annexe de ce rapport, nous n'avons aucun rapport de la DDPP depuis cette dernière**)

g- Dépenses effectuées

- Evolution générale des locaux et matériels (travaux de rénovation : date et montant, renouvellement de matériel : date, montant, marque...)

Structure neuve

- **Coût des renouvellements en matériels**

Structure neuve

- **Mise à jour de l'inventaire des biens**

Il n'y a pas eu d'inventaire des biens, puisque l'IEPC a pourvu à l'ensemble des achats en investissement : mobilier, jeux et jouets, achat pour la salle de repise en température, fournitures de petit équipement, informatique, sans pour autant avoir la possibilité de pouvoir prétendre à une prise en charge de la CAF puisque ces achats n'ont pas été ajoutés à la demande d'investissement de la ville et que la CAF ne tolère pas 2 demandes en investissement lors d'une ouverture.

L'intégralité des achats ont donc été réalisé sur nos fonds propres

- **Liste de l'ensemble des adaptations ou travaux à envisager**

La structure est neuve, nous avons fait parvenir à la Direction Petite Enfance la liste complète de tous les travaux non finalisés par la ville depuis l'ouverture de la structure.

Il n'y a pas à ce jour de travaux importants ou d'adaptation à envisager.

h- Engagement sur le développement durable

Vous retrouvez l'ensemble de nos mesures dans notre projet social et de développement durable annexé à ce mémoire technique.

Concernant les changes :

Au-delà des repas BIO et/ou en circuits courts, la crèche Anne Sylvestre propose aux familles accueillies des couches POMETTES, fournies par cellulose de Brocéliande fabriquées en France à Ploërmel (56).



Ces couches ont été choisies car elles ne comportent aucunes substances nocives pour la santé et le développement des enfants accueillis :

- Composition Sans parfum et sans lotion.
- Voile de surface doux en non tissés de polyester (PET) et de polypropylène (PP).
- Matelas absorbant en fibres de cellulose (blanchies sans chlore certifiées FSC® MIXTE, qui indique que les matériaux qui entrent dans la composition de ce produit proviennent de forêts certifiées FSC® et d'autres sources responsables.) et microbilles absorbantes de polyacrylate de sodium d'origine renouvelable.
- Système d'attaches extensibles en film élastomère et non tissé de PP.
- Bande frontale auto-agrippante en polyamide (PA), polyéthylène (PE), PET et PP.
- Barrières antifuites en non tissé de PP et fils élastomères.

- Enveloppe extérieure (voile externe) constituée de matières d'origine végétale et renouvelable : film à base d'amidon (acide polylactique) et non tissé en viscose certifiée FSC®.
- Encre d'impression sur l'enveloppe extérieure et la bande frontale auto-agrippante (sans colorants dispersés).
- Colle



**STANDARD
100**

**CQ 1206/1
IFTH**

www.oeko-tex.com



EU Ecolabel : FR/047/002



Concernant les produits d'hygiène

Ces derniers sont commandés chez **ADELYA**, Spécialiste français de la distribution de produits et concepts en hygiène professionnelle.

Le Groupe Adelya est un acteur majeur sur son marché depuis plus de 30 ans.



Les valeurs du Groupe Adelya sont : la proximité, engagement fort, l'authenticité, l'éthique et la modernité, la réactivité.

C'est un groupe engagé sur le plan environnemental :

- ✓ Gammes développées via des technologies et des matières actives neutres et respectueuses de l'environnement.
- ✓ Produits dont la composition respecte totalement la santé de l'homme au travail.
- ✓ Gammes de plus en plus concentrées permettant de réduire drastiquement l'impact carbone qui consiste à transporter de l'eau dans des bidons plastiques.
- ✓ Technologies informatiques permettant de gérer, maîtriser, réparer à distance la consommation de produits avec une facturation à l'usage.
- ✓ Outils web et applicatifs embarqués permettant à toutes nos équipes sédentaires et itinérantes d'être zéro déchet et papier dans toutes leurs démarches administratives et commerciales.

Nos protocoles Santé et hygiène

L'IEPC dispose d'un poste de référente infirmière en charge de l'hygiène, la santé, la sécurité et le handicap.

Cette professionnelle :

- **Coordonne** les actions des médecins de nos structures en lien avec le médecin référent de l'IEPC.
- **Coordonne** les 2 professionnelles infirmières référentes de secteur
- **Supervise** la création, la mise en œuvre et le contrôle de l'ensemble de nos protocoles : HACCP pour l'hygiène en cuisine (réception, remise en température, contrôle des armoires froides, décontamination des légumes etc...)
- **Supervise** l'application des protocoles médicaux
- **Supervise** l'application des protocoles de sécurité : incendie, évacuation, PPMS
- **Contrôle** l'hygiène via audits internes
- **Analyse** les résultats des contrôles effectués par le laboratoire Mérieux mandaté par l'IEPC (en cas de résultat non satisfaisant, elle met en place des actions correctives)
- **Supervise** l'application de notre référentiel de l'accueil de l'enfant en situation de handicap

Concernant le lait

La crèche Anne Sylvestre propose aux familles le lait **MODILAC BIO** 1^{ER} et 2^{ème} âge.



3 Compte rendu financier d'exploitation annuel

a- Dépense :

- . Le détail par nature des charges de fonctionnement (personnel, entretien et réparation
- . Le détail des charges d'investissement (matériel)
- . Le détail des charges de renouvellement et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur
- . Le détail des dépenses imputées sur le compte de provision, son solde et l'écart éventuel avec le compte de provision prévisionnel

b- Recette :

- . Le détail des recettes de l'exploitation réparties suivant leur type

4 Compte de résultat : forme prévue par le plan comptable général applicable aux entreprises privées

- a- Au crédit :** les participations familiales, la participation pour compensation des contraintes de service public versée par la ville, la subvention de fonctionnement prévue par la convention d'objectifs et de financement, signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et le concessionnaire, la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis et les éventuelles recettes annexes
- b- Au débit :** les dépenses propres à l'exploitation, y compris l'amortissement des équipements et matériels, ainsi que la redevance versée à la ville
Le solde du compte de l'exploitation devra faire apparaître l'excédent ou le déficit de L'exploitation.

L'ensemble de ces informations sont dans les documents financiers annexés à ce rapport

Vos contacts durant toute la durée de la Délégation de Service Public :

LE SIEGE SOCIAL DE L'IEPC

59-61 rue de la commune de Paris

93300 Aubervilliers

Tél : 01.39.13.23.61

Adresse courriel : iepc.sartrouville@orange.fr

DIRECTION PETITE ENFANCE

Martel Sabrina

Tél : 07.86.63.17.39

Adresse courriel : dpe@associationiepc.fr

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Sandrine Lefevre

Tél : 06.80.58.70.84

Adresse courriel : daf@associationiepc.fr

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Nadia Korchi

Tél : 07.85.19.55.12

Adresse courriel : drh@associationiepc.fr

DIRECTION INSERTION

Carole Talbot

Tél : 06.32.03.81.39

Adresse courriel : iepc.sartrouville@orange.fr

LE POLE COORDINATION

Inès Andrade

Tél : 06.08.70.90.80

Adresse courriel : polepetiteenfance@associationiepc.fr

LE POLE HYGIENE SANTE SECURITE HANDICAP

Sarah Boisson/Lhermette

Tél : 07.85.44.63.96

Adresse courriel : infirmierepuer@associationiepc.fr



Ville de Saint-Denis : Délégation de Service Public pour l’exploitation d’une crèche dans le quartier Montjoie

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

2022 TRANSMIS PAR IEPC ouverture 16 juin : budget sur 6.5 mois			2022 ISSU DU COMPTE EXPL PREVISIONNEL ouverture prévue fin avril : budget sur 8 mois		2022
Produits			Produits		
Production vendue de services	Subvention du CD 93 (en attente)	24 848,00 €	Production vendue de services		
	Participation familiales	27 338,83 €		Participation familiales	
	Produits annexes (Frais de dossier, inscriptions)	720,00 €		Produits annexes (Frais de dossier, inscriptions)	
Subvention d'exploitation			Subvention d'exploitation		
	PSU CAF	158 455,71 €		PSU CAF	
	Bonus territoire CAF	40 000,00 €			
	Bonus Mixité	25 000,00 €			
	Bonus Handicap	9 600,00 €		le Bonus territoire versé par la Caisse d'Allocations Familiales (ex-CEJ)	
Produits divers de gestion courante		2,20 €	Produits divers de gestion courante	Conseil Départemental	
	...			Bonus Mixité (CAF)	
Produits financiers			Produits financiers	...	
Produits exceptionnels	Revenus de capitaux mobiliers		Produits exceptionnels	Revenus de capitaux mobiliers	
Reprises sur amortissements et provisions	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		Reprises sur amortissements et provisions	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Transferts de charges	...		Transferts de charges	Quote-part des subventions d'investissement	
	...	2 679,52 €		Transfert de charge de Reprise avantage en	
Total des produits		288 644,26 €	Total des produits		531 056,41 €
Charges			Charges		
Achats	Eau, gaz, électricité, chauffage, combustibles	10 490,47 €	Achats	Eau, gaz, électricité, chauffage, combustibles	
	Alimentation	14 580,07 €		Alimentation	
	Hygiène et pharmacie	2 694,42 €		Hygiène et pharmacie	
	Linge			Linge	
	Produits d'entretien	3 507,34 €		Produits d'entretien	
	Fournitures diverses, petit matériel dont achat de jeux et matériels pédagogiques	10 840,09 €		Fournitures diverses, petit matériel dont	
	Autres achats	3 038,32 €			
Services extérieurs	Location immobilière (Redevance d'occupation du domaine public)	55 994,00 €	Services extérieurs	Location immobilière (Redevance	
	Location mobilière			Location mobilière	
	Charges locatives et de copropriété			Charges locatives et de copropriété	
	Entretien et réparations, maintenance	18 866,59 €		Entretien et réparations, maintenance	
	Assurance	2 236,36 €		Assurance	
	Documentation			Documentation	
	Formations, séminaires	1 545,00 €		Formations, séminaires	
	Autres services extérieurs	5 578,56 €			
Autres services extérieurs	Personnel intérimaire		Autres services extérieurs	Personnel intérimaire	
	Médecin, psychologue			Médecin, psychologue	
	Comptabilité			Comptabilité	
	Commissariat aux comptes	1 800,00 €		Commissariat aux comptes	
	Frais de siège			Frais de siège	
	Publicité			Subvention CSE	
	Transport de biens et personnes			Publicité	
	Réceptions	1 353,69 €		Transport de biens et personnes	
	Affranchissements	371,42 €		Réceptions	
	Télécommunications	1 431,50 €		Affranchissements	
	Services bancaires	1 363,75 €		Télécommunications	
	Autres services extérieurs	4 653,33 €		Services bancaires	
Impôts et taxes	Taxe sur les salaires	18 107,79 €	Impôts et taxes	Taxe sur les salaires	
	Taxes foncières, impôts locaux	464,84 €		Taxes foncières, impôts locaux	
	Autres impôts et taxes	1 963,32 €			
Charges de personnel	Rémunération du personnel	242 934,36 €	Charges de personnel	Rémunération du personnel	
	Avantages divers			Avantages divers	
	Charges sécurité sociale et prévoyance	63 542,32 €		Charges sécurité sociale et prévoyance	
	Médecine du travail	1 690,19 €		Médecine du travail	
	Autres charges de personnel	4 372,75 €			
Autres charges de gestion courante	Pertes sur créances irrécouvrables		Autres charges de gestion courante	Pertes sur créances irrécouvrables	
	Charges directes de gestion courante	6,23 €		Charges directes de gestion courante	
Charges financières	...	812,80 €	Charges financières	Intérêt des emprunts	
Charges exceptionnelles	...	128,60 €	Charges exceptionnelles	Reversement Bonus Territoire	
Amortissements et provisions	Dotations aux amortissements	8 535,21 €	Amortissements et provisions	Dotations aux amortissements	
	Dotations aux provisions (gros entretien et renouvellement)			Dotations aux provisions (gros entretien)	
Impôt sur les bénéfices			Impôt sur les bénéfices		
	...			...	
Total des Charges		482 903,32 €	Total des Charges		671 404,90 €
Solde de l'exercice (Bénéfice ou perte) avant participation de la Ville et avant impôt sur les sociétés		-194 259,06 €	Solde de l'exercice (Bénéfice ou perte) avant participation de la Ville et avant impôt sur les		-140 348,49
			Contribution financière de la ville (forfait annuel fixe)		103 050,00
Contribution financière de la ville (forfait annuel fixe)		103 050,00 €			
			Solde de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-37 298,49
Solde de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-91 209,06 €			

COMPTE DE RESULTAT détaillé

DETAILLE Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent le 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	285 963		285 963	100,00	0	100,00	285 963	#DIV/0!
706050 PARTICIPATION FAMILLES	27 339		27 339	9,56		#DIV/0!	27 339	#DIV/0!
706055 FRAIS DE DOSSIER	720		720	0,25		#DIV/0!	720	#DIV/0!
706100 CD 92-93	24 848		24 848	8,69		#DIV/0!	24 848	#DIV/0!
706230 CAF PSU	158 456		158 456	55,41		#DIV/0!	158 456	#DIV/0!
706231 CAF BONUS MIXITE	25 000		25 000	8,74		#DIV/0!	25 000	#DIV/0!
706232 CAF BONUS HANDICAP	9 600		9 600	3,36		#DIV/0!	9 600	#DIV/0!
706240 CAF PUB ET TERRITOIRES	40 000		40 000	13,99		#DIV/0!	40 000	#DIV/0!
Montants nets produits d'expl.	285 963		285 963	100,00	0	100,00	285 963	#DIV/0!
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			103 050	36,04	0	#DIV/0!	103 050	#DIV/0!
740050 REPRISE / AMTS				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
740080 CGET CRECHES				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
740082 POLITIQUE VILLE (CRECHES)				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
740083 MAIRIE			103 050	36,04		#DIV/0!	103 050	#DIV/0!
740084 CAF FONDS REEQUILIBRAGE TERRITORIAL				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			2	0,00	0	#DIV/0!	2	#DIV/0!
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE			2	0,00		#DIV/0!	2	#DIV/0!
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			2 680	0,94	0	#DIV/0!	2 680	#DIV/0!
791001 DIVERS				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
791100 REPRISE AV EN NAT VEHICULE			2 680	0,94		#DIV/0!	2 680	#DIV/0!
Sous-total des autres produits d'exploitation			105 732	36,97	0	#DIV/0!	105 732	#DIV/0!
Total des produits d'exploitation (I)			391 694	136,97	0	#DIV/0!	391 694	#DIV/0!
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Excédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS :								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS				0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

COMPTE DE RESULTAT détaillé

DETAILLE Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent le 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
771800 AUTRES PROD. EXCEPT. SUR OP. GEST.		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
772000 PDTS / EXC ANTERIEURS		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sur opérations en capital	0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
775100 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
778800 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
787200 REPRISES SUR PROV. REGLEMENTEES		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des produits exceptionnels (IV)	0	0,00	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	391 694	136,97	0	#DIV/0!	391 694	#DIV/0!
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL	391 694	136,97	0	#DIV/0!	391 694	#DIV/0!
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	45 151	15,79	0	#DIV/0!	45 151	#DIV/0!
604000 ACHATS ETUDES ET PREST. SERVICES	307	0,11		#DIV/0!	307	#DIV/0!
606100 EDF / GDF-EAU	10 490	3,67		#DIV/0!	10 490	#DIV/0!
606220 PRODUITS D'ENTRETIEN	3 507	1,23		#DIV/0!	3 507	#DIV/0!
606300 PTS FTES LOGISTIQUES	10 840	3,79		#DIV/0!	10 840	#DIV/0!
606400 FTES DE BUREAU GLE	1 657	0,58		#DIV/0!	1 657	#DIV/0!
606401 FTES INFORMATIQUE	1 075	0,38		#DIV/0!	1 075	#DIV/0!
606800 ALIMENTATION	14 580	5,10		#DIV/0!	14 580	#DIV/0!
606852 FOURN.SANIT PHAR/ANALY LABO	2 694	0,94		#DIV/0!	2 694	#DIV/0!
Services extérieurs	84 221	29,45	0	#DIV/0!	84 221	#DIV/0!
611000 INTERVENANTS EXT	1 545	0,54		#DIV/0!	1 545	#DIV/0!
612200 CREDIT-BAIL RLT	3 909	1,37		#DIV/0!	3 909	#DIV/0!
612201 CREDIT BAIL MOB	1 670	0,58		#DIV/0!	1 670	#DIV/0!
613000 LOYER	55 994	19,58		#DIV/0!	55 994	#DIV/0!
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 447	0,86		#DIV/0!	2 447	#DIV/0!
615001 ENTRETIEN VEHICULE ROULANT	157	0,05		#DIV/0!	157	#DIV/0!
615002 ENT. NET. LOCAUX	10 485	3,67		#DIV/0!	10 485	#DIV/0!
615600 MAINTENANCE (CONTRAT DE)	5 778	2,02		#DIV/0!	5 778	#DIV/0!
616000 ASSURANCE	2 242	0,78		#DIV/0!	2 242	#DIV/0!
618000 DOCUMENTATION	-6	0,00		#DIV/0!	-6	#DIV/0!
Autres services extérieurs	10 974	3,84	0	#DIV/0!	10 974	#DIV/0!
622600 HONORAIRES CAC	1 800	0,63		#DIV/0!	1 800	#DIV/0!
622601 AUTRES HONORAIRES	1 408	0,49		#DIV/0!	1 408	#DIV/0!
623400 CADEAUX	920	0,32		#DIV/0!	920	#DIV/0!
625000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 616	0,57		#DIV/0!	1 616	#DIV/0!
625700 RECEPTIONS	1 273	0,45		#DIV/0!	1 273	#DIV/0!
625800 REPAS COLL.	81	0,03		#DIV/0!	81	#DIV/0!
626000 TELEPHONE	1 432	0,50		#DIV/0!	1 432	#DIV/0!

COMPTE DE RESULTAT détaillé

DETAILLE Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent le 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
626200 AFFRANCHISSEMENTS	371	0,13		#DIV/0!	371	#DIV/0!
627000 FRAIS BANCAIRES	1 272	0,44		#DIV/0!	1 272	#DIV/0!
627800 AUTRES FRAIS & COMM. PREST. SERV.	91	0,03		#DIV/0!	91	#DIV/0!
628400 FRAIS DE RECRUTEMENTS	710	#DIV/0!		#DIV/0!	710	#DIV/0!
Impôts, taxes et versements assimilés	20 536	7,18	0	#DIV/0!	20 536	#DIV/0!
631100 TAXE SUR LES SALAIRES	18 108	6,33		#DIV/0!	18 108	#DIV/0!
633300 TAXE FORMATION	1 943	0,68		#DIV/0!	1 943	#DIV/0!
633800 CARTE GRISE	18	0,01		#DIV/0!	18	#DIV/0!
635120 TAXES FONCIERES	465	0,16		#DIV/0!	465	#DIV/0!
637800 VIGNETTE CRIT AIR	2	0,00		#DIV/0!	2	#DIV/0!
Salaires et traitements	242 934	84,95	0	#DIV/0!	242 934	#DIV/0!
641000 SALAIRE FTION	38 486	13,46		#DIV/0!	38 486	#DIV/0!
641108 SALAIRES ANNE SYLVESTRE	170 177	59,51		#DIV/0!	170 177	#DIV/0!
641200 PROV CONGES PAYES	12 692	4,44		#DIV/0!	12 692	#DIV/0!
641300 GRATIFICATIONS NON SOUMISES A CHARGES		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
641320 INDEM PREVOYANCE NON SOUMISE A CS	-210	-0,07		#DIV/0!	-210	#DIV/0!
641350 PRIMES PANIER	6 583	2,30		#DIV/0!	6 583	#DIV/0!
641352 PRIMES CHAUSSURES	58	0,02		#DIV/0!	58	#DIV/0!
641360 PRIMES	1 332	0,47		#DIV/0!	1 332	#DIV/0!
641362 PRIMES OBJ VACANCES NOEL	10 515	3,68		#DIV/0!	10 515	#DIV/0!
641400 CARTE ORANGE	1 290	0,45		#DIV/0!	1 290	#DIV/0!
641416 ENGAGEMENTS RETRAITE	-668	-0,23		#DIV/0!	-668	#DIV/0!
641420 AV. EN NATURE VEHICULE	2 680	0,94		#DIV/0!	2 680	#DIV/0!
Charges sociales	66 758	23,34	0	#DIV/0!	66 758	#DIV/0!
645100 URSSAF + POLE EMPLOI	47 766	16,70		#DIV/0!	47 766	#DIV/0!
645200 MUTUELLE APGIS	1 028	0,36		#DIV/0!	1 028	#DIV/0!
645300 RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	10 047	3,51		#DIV/0!	10 047	#DIV/0!
645350 RETRAITE SUPP	807	#DIV/0!		#DIV/0!	807	#DIV/0!
645500 PREVOYANCE NC AG2R	589	0,21		#DIV/0!	589	#DIV/0!
645501 PREVOYANCE CADRE MALAKOFF	2 275	0,80		#DIV/0!	2 275	#DIV/0!
647200 CSE SUBVENTION	2 556	0,89		#DIV/0!	2 556	#DIV/0!
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 690	0,59		#DIV/0!	1 690	#DIV/0!
Autres charges de personnel	2 847	1,00	0	#DIV/0!	2 847	#DIV/0!
648000 PROV CS / CP	1 718	0,60		#DIV/0!	1 718	#DIV/0!
648200 PROV CS ENGAGT RETRAITE	-687	-0,24		#DIV/0!	-687	#DIV/0!
648750 FTION PERSONNEL	1 817	0,64		#DIV/0!	1 817	#DIV/0!
Subventions accordées par l'association		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	8 535	2,98	0	#DIV/0!	8 535	#DIV/0!
681125 DOTS IMMO CORPORELLES	8 535	2,98		#DIV/0!	8 535	#DIV/0!
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Pour risques et charges : dotation aux provisions		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
Autres charges	6	0,00	0	#DIV/0!	6	#DIV/0!
654100 CREANCES DE L'EXERCICE		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	6	0,00		#DIV/0!	6	#DIV/0!
Total des charges d'exploitation (I)	481 962	168,54	0	#DIV/0!	481 962	#DIV/0!
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						

COMPTE DE RESULTAT détaillé

DETAILLE Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent le 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	813	0,28	0	#DIV/0!	813	#DIV/0!
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	822	0,29		#DIV/0!	822	#DIV/0!
661850 INT COURUS NON ECHUS	-9	0,00		#DIV/0!	-9	#DIV/0!
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	813	0,28	0	#DIV/0!	813	#DIV/0!
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	129	0,04	0	#DIV/0!	129	#DIV/0!
671000 CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GESTION		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
671200 PENALITES AMENDES	24	0,01		#DIV/0!	24	#DIV/0!
671400 PERTES SUR DIFF DE REG	82	0,03		#DIV/0!	82	#DIV/0!
671800 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		#DIV/0!	0	#DIV/0!
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	23	0,01		#REF!	23	#DIV/0!
Sur opérations en capital	0	0,00	0	#REF!	0	#DIV/0!
675200 SORTIE D'IMMOS CORPORELLES		0,00		#REF!	0	#DIV/0!
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0	0,00	0	#REF!	0	#DIV/0!
687500 DOT AUX PROV POUR RISQUES		0,00		#REF!	0	#DIV/0!
Total des charges exceptionnelles (IV)	129	0,04	0	#DIV/0!	129	#DIV/0!
participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	482 903	168,87	0	#DIV/0!	482 903	#DIV/0!
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	-91 209	-31,90	0	#DIV/0!	-91 209	#DIV/0!
TOTAL GENERAL	391 694	136,97	0	#DIV/0!	391 694	#DIV/0!